



Communiqué de presse

Berne, le 5 septembre 2023

EFAS: vaste alliance favorable à l'élimination rapide des divergences et à la mise en œuvre subséquente

Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, abrégé EFAS, est l'une des réformes les plus complètes et les plus importantes qu'ait connues le système de santé suisse depuis l'introduction de la LAMal. Voilà 14 ans que le projet est débattu au Parlement, et lors de la session d'automne 2023, il sera soumis au Conseil national pour l'élimination des divergences. Une vaste alliance composée de représentants du secteur de la santé exprime son soutien à EFAS et est favorable à ce que les soins y soient intégrés. L'objectif est d'adopter une solution capable d'obtenir la majorité et ainsi de mettre en œuvre la réforme rapidement dans le domaine des soins aigus pour commencer.

EFAS remédie aux incitations inopportunes dans les soins aigus et permet une plus grande efficacité, un transfert judicieux du stationnaire vers l'ambulatoire ainsi que la promotion des soins intégrés. La plupart des intervenants du système de santé sont d'accord à ce sujet. L'alliance qui se mobilise en faveur d'EFAS ne cesse de gagner en ampleur. En plus des associations du domaine des soins (ARTISET avec CURAVIVA, Aide et soins à domicile Suisse, l'ASPS et senesuisse), quatre associations majeures ont rejoint l'alliance: economiesuisse, scienceindustries, SWISS REHA ainsi que la Fédération suisse des médecins psychiatres-psychothérapeutes (FMPP).

Oui à EFAS intégrant les soins – à des conditions claires

Quatre ans après son examen en première lecture d'EFAS, le Conseil national délibérera à nouveau sur le projet lors de la session d'automne 2023. Le Conseil des États avait décidé, lors de la session d'hiver 2022, d'intégrer les prestations de soins quatre ans après l'entrée en vigueur d'EFAS. La Commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) s'est maintenant elle aussi prononcée en faveur de cette intégration. Toutefois, elle veut que cela se fasse de façon souple et à des conditions claires.

L'alliance EFAS soutient la décision de la CSSS-N en charge de l'examen préalable. La principale condition est que la transparence nécessaire soit établie au sujet des coûts obligatoirement à charge de l'AOS et, dans le même temps, que les prestations de soins soient clairement délimitées par rapport à celles d'assistance. Les bases du calcul des effets de l'intégration des soins sur les primes seront ainsi posées. En fin de compte, il ne doit pas y avoir de report des coûts sur les assurés. En revanche, la condition décidée par la commission en charge de l'examen préalable, selon laquelle il faut entièrement mettre en œuvre l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» avant d'intégrer les soins, vient ajouter un obstacle qui pose problème sur le plan juridique.

Avec EFAS, le fait que les factures soient uniquement vérifiées et remboursées par les assureurs-maladie entraînera une uniformisation et une simplification du système de financement actuel. La position de la CSSS-N, selon laquelle la vérification des factures doit exclusivement être l'affaire des assureurs, est donc soutenue. Afin d'éliminer, en cas de changement de système, les processus de traitement actuellement à double, il faudrait systématiquement que seuls les assureurs aient accès aux factures originales.



Pour des raisons ayant trait à la protection des données également, il est délicat de mettre à la disposition de plusieurs instances les données personnelles sensibles des personnes assurées sous une forme non anonymisée. Les cantons en tant qu'acteurs importants doivent et peuvent garantir le controlling des prestations par un reporting direct et des données statistiques, selon la pratique actuelle.

Les partenaires de l'alliance continuent de s'engager pour un compromis typiquement helvétique, sans lequel une réforme aussi ambitieuse qu'EFAS ne pourra pas aboutir. Ils lancent un appel au Parlement et à l'ensemble des intervenants concernés pour qu'ils soutiennent la solution viable d'une réforme du système désormais aboutie, et pour qu'ils cessent de la retarder, voire de compromettre, à coups de nouvelles revendications inabouties. EFAS permettra d'éliminer enfin un effet pernicieux du système de santé suisse et de financer d'un seul tenant toutes les prestations médicales et de soins, qu'elles soient dispensées en ambulatoire ou en milieu hospitalier.

Informations sur EFAS: <https://www.pro-efas.ch/fr/>

Renseignements:

- Pius Zängerle, directeur de **curafutura**, 079 653 12 60, pius.zaengerle@curafutura.ch
- Franziska Lenz, cheffe de la division Politique & communication de la **FMH**, 031 359 11 11, kommunikation@fmh.ch
- Anne-Geneviève Bütikofer, directrice de **H+**, 031 335 11 63, medien@hplus.ch
- Daniel Höchli, directeur d'**ARTISET**, 031 385 33 48, media@artiset.ch
- Marcel Durst, directeur de l'**ASPS**, 079 300 73 59, marcel.durst@spitexprivee.swiss
- Andreas Faller, directeur d'**Entente Système de santé libéral**, 079 415 33 37, andreas.faller@intergga.ch
- Fridolin Marty, responsable de la politique de la santé, **economiesuisse**, 044 421 35 26, fridolin.marty@economiesuisse.ch
- Damian Müller, président de **Forum Santé Suisse**, 079 569 09 39, contact@forumgesundheitschweiz.ch
- Annamaria Müller, présidente du **fmc**, 079 751 94 01, annamaria.mueller@fmc.ch
- Pr Michele Genoni, président de la **FMCH**, 032 329 50 00, michele.genoni@fmch.ch
- Dr méd. Fulvia Rota, co-présidente de la **FMPP**, 031 313 88 33, fmpp@psychiatrie.ch
- René Buholzer, directeur d'**Interpharma**, 061 264 34 14, rene.buholzer@interpharma.ch



- Babette Sigg, présidente du Forum suisse des consommateurs kf, 076 373 83 18, praesidentin@konsum.ch
- Dr méd. Anne Sybil Götschi, présidente de medswiss.net, 076 365 97 34, info@medswissnet.ch
- Dr méd. Philippe Luchsinger, président de la mfe, Médecins de famille et de l'enfance Suisse, 044 762 40 90, philippe.luchsinger@hausarztswiss.ch
- Andrea Brügger, responsable Public Affairs, pharmaSuisse, 031 978 58 18, publicaffairs@pharmasuisse.org
- PD Dr méd. Christoph Weber, président de l'ASMI, 031 312 03 03, christoph.weber@sbv-asm.ch
- Pia Guggenbühl, Public Affairs et Communication, scienceindustries, 044 368 17 44, pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch
- Christian Streit, directeur senesuisse, 031 911 20 00, chstreit@senesuisse.ch
- Marianne Pfister, co-directrice d'Aide et soins à domicile Suisse, 031 381 22 81, pfister@spitex.ch
- Willy Oggier, président de SWISS REHA, 079 407 23 51, info@swiss-reha.com
- Liliane Scherer, responsable Communication et politique, vips, 076 779 57 22, liliane.scherer@vips.ch